**VERS LA REVISION DU PROTOCOLE ÉNERGETIQUE DE LA CEDEAO**

La Commission de la CEDEAO, à travers la Direction de l’Énergie et des Mines, a organisé, avec le soutien de son partenaire, l’Institut International pour le Développement Durable (IISD), un atelier régional sur la Politique Internationale de l’Énergie et de l’Investissement. Cet atelier, tenu du 25 au 26 novembre 2024 à Accra, au Ghana, portait sur la « Réforme Globale de la Gouvernance Internationale des Investissements et l’Avenir du Protocole Énergétique de la CEDEAO ».

L’événement a rassemblé des experts des ministères de l’Énergie des États membres de la CEDEAO, spécialistes des récents instruments énergétiques régionaux, ainsi que des négociations d’investissements et de contrats dans le secteur de l’énergie. Des représentants des agences spécialisées de la CEDEAO dans l’énergie (WAPP, ERERA, ECREEE), des délégués de l’IISD, ainsi que des membres de la Direction de l’Énergie et des Mines de la CEDEAO ont également participé à l’atelier.

Adopté en 2003, le Protocole Énergétique de la CEDEAO vise à établir un cadre juridique pour une coopération à long terme dans le secteur de l’énergie. Son objectif est de renforcer le commerce énergétique en Afrique de l’Ouest et de faciliter les investissements dans ce domaine. Cependant, au vu des évolutions récentes, notamment des instruments juridiques clés tels que l’Agenda 2063 de l’Union Africaine, le Protocole de l’AfCFTA sur l’Investissement (2023), la Politique Énergétique Régionale révisée de la CEDEAO, le Code de l’Électricité de la CEDEAO et la Politique et Stratégie de l’Hydrogène Vert de la CEDEAO, il apparaît nécessaire de réévaluer la pertinence du Protocole.

La cérémonie d’ouverture a été marquée par les interventions de Mme Suzy NIKIEMA, Directrice des Investissements pour le Programme de Droit Économique et Politique à l’IISD, de M. Bayaornibè DABIRE, Directeur de l’Énergie et des Mines de la CEDEAO, et de l’Honorable John Kobina Abbam SANIE, Vice-Ministre de l’Énergie du Ghana, en présence de l’Ambassadeur Mohammed Lawan GANA, Représentant Résident de la CEDEAO au Ghana.

Durant ces deux jours, les participants ont approfondi leurs connaissances sur la structure, le fonctionnement et les défis des Accords Internationaux d’Investissement (IIA) en général, et du Protocole Énergétique de la CEDEAO en particulier. Parmi les raisons identifiées pour réformer ce protocole figurent :(i) L’alignement avec les instruments juridiques et politiques pertinents aux niveaux continental, régional et national ;(ii) L’équilibre entre les droits et obligations des investisseurs et des États ;(iii) Le soutien aux objectifs de développement durable et de transition énergétique propre.

L’atelier s’est conclu par plusieurs recommandations, dont la principale est que la CEDEAO initie et pilote le processus de révision du Protocole Énergétique en consultation avec les États membres et ses partenaires, notamment l’IISD.

**---------------FIN-----------------**

Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Direction de la Communication, Commission de la CEDEAO

Twitter : @ecowas\_cedeao – Facebook : Ecowas-Cedeao

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

**A propos de la CEDEAO**

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 à Lagos, au Nigeria, suite à la signature du Traité instituant l’organisation par 15 Chefs d'État et de gouvernement ouest-africains. La région de la CEDEAO s'étend sur une superficie de 5,2 millions de kilomètres carrés, et regroupe les États membres suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.

Considérée comme l'un des piliers de la Communauté économique africaine, la CEDEAO a été créée dans l’objectif de promouvoir la coopération et l'intégration, dans la perspective d'une union économique de l’Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d’accroitre la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

En 2007, le Secrétariat de la CEDEAO a été transformé en une Commission dirigée par un Président, assisté d'un Vice-président et de cinq Commissaires ; des technocrates expérimentés qui sont chargés d’assurer le leadership, dans le cadre de cette nouvelle orientation. Au titre du processus de réforme, la CEDEAO met en œuvre des programmes d’importance critique et stratégique, qui visent à favoriser le renforcement de la cohésion et l'élimination progressive des obstacles à l’intégration effective de la sous-région. Ainsi, les 300 millions de citoyens de la Communauté pourront finalement s'approprier la nouvelle Vision – celle du passage d’une CEDEAO des Etats à une **"CEDEAO des Peuples : Paix et prospérité pour tous"** à l’horizon 2050.